

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE
Division État - Action économique
94, boulevard Béranger
37032 TOURS Cedex 1

Tours, le

Secrétariat permanent de la CCSF
ddfip37.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 02.47.21.74.52

DOSSIER DE SAISINE DE LA CCSF (commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance-chômage)

Pièces jointes :

- I - Fiche de situation (à compléter)
- II - État détaillé (à compléter) des dettes fiscales et sociales de l'entreprise
- III - Liste des documents nécessaires à l'examen du dossier

Ces documents doivent être **dûment complétés** et renvoyés le plus rapidement possible, et en tout état de cause **dans le délai d'un mois maximum**.

Préalablement à la saisine de la CCSF, toutes les déclarations et bordereaux doivent avoir été déposés auprès des organismes fiscaux et sociaux, en outre, les cotisations salariales doivent être payées.

La CCSF ne sera effectivement saisie qu'à réception de l'intégralité des informations et documents réclamés.

I. – FICHE DE SITUATION EN DATE DU / /

A compléter impérativement et à retourner avec les pièces listées ci-après, en vue de saisir la CCSF

Nom de l'entreprise : <i>Raison sociale-appartenance à un groupe</i>	
Adresse	
Activité /code NACE N° de siren	
Présentation de la société	
Date de création	
Situation juridique : <i>In bonis/mandat ad hoc/conciliation/sauvegarde</i> <i>Redressement judiciaire</i> <i>Période d'observation/plan adopté le</i> <i>Date d'ouverture</i>	
Localisation : <i>Adresse du siège social</i> <i>Implantation des principaux sites industriels</i>	
Chiffre d'affaires(en €) <i>Evolution du CA ht au cours des trois derniers exercices</i>	Année : Année : Année :

<p>Effectif <i>Effectif-répartition France et étranger</i></p>	
<p>Actionnariat : <i>S'il s'agit d'une société, Montant et répartition du capital social</i></p>	
<p>Coordonnées des dirigeants <i>S'agissant d'une société : le nombre, le nom, le numéro de téléphone et mail de chaque dirigeant</i></p> <p>Adresse Email de l'entreprise</p>	
<p>Rémunération des dirigeants <i>Au cours des trois dernières années</i></p>	
<p>Composition du patrimoine des dirigeants <i>Immeuble/fonds de commerce/créances/tout élément permettant de déterminer les charges réelles grevant ce patrimoine.</i></p>	
<p>• Garanties apportées : hypothèque, caution, nantissement, etc,</p>	

3. Poursuites engagées par les créanciers publics et garanties prises

- Poursuites engagées par les créanciers publics :

- Garanties prises par les créanciers publics :

4. Vos propositions pour régler vos dettes fiscales et sociales

- Règlement des dettes : montant, nombre et périodicité des échéances

- **Garanties apportées par l'entreprise** : hypothèque, caution, nantissement, etc,

II. – ÉTAT PROVISOIRE DÉTAILLÉ DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

Nature et situation détaillée, mois par mois, de la dette auprès de chaque créancier public

	Nature et origine des impositions / période concernée	Principal	Majorations/frais de poursuites / pénalités	TOTAL
SIP/trésorerie de				
SIP/trésorerie de				
SIP/trésorerie de				
SIE de				
SIE de				
SIE de				
Pôle de recouvrement de				
Pôle de recouvrement de				
Pôle de recouvrement de				
URSSAF/MSA de				
URSSAF/MSA de				
URSSAF/MSA de				
Recette des douanes de				

	Nature et origine des impositions / période concernée	Principal	Majorations/frais de poursuites / pénalités	TOTAL
RSI (uniquement indépendant)				
Autre				
Autre				
TOTAL				

III. – PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- Les comptes des trois derniers exercices clos ;
- Une situation intermédiaire des comptes pour l'exercice en cours, la plus récente possible ;
- Un prévisionnel d'activité, ou plan d'affaires (carnet de commande, marchés, chantiers, contrats en cours ou à venir, ...)
- Un plan de trésorerie sur la durée du plan d'échelonnement sollicité, mettant en évidence le remboursement des dettes, objet de la requête ;
- **Une attestation sur l'honneur du débiteur qu'il n'est pas en retard dans le paiement des parts salariales de cotisation de sécurité sociale ou Pôle Emploi/GARP ;**
- **Pour les sociétés** : les statuts et les modifications intervenues jusqu'à la date de la demande de délai.